

**OCTROI DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION  
DE CONGRÈS ET MANIFESTATIONS EN 2011**

**RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT**

L'objet du présent rapport est de vous présenter des demandes de subvention formulées dans le cadre de l'organisation de congrès et manifestations.

**TABLEAU FINANCIER**

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale	930	800 000,00	416 450,00	142 500,00

Lors du vote des budgets primitifs 2002 et 2003, vous avez défini les critères d'exigibilité en matière d'octroi de subventions pour les congrès et manifestations :

- la manifestation doit avoir un caractère d'intérêt départemental affirmé (importance de l'audience, thème retenu, qualité de l'animation...),
- le demandeur doit être une association loi de 1901 ou une collectivité publique,
- le plan de financement prévisionnel obligatoire à fournir par l'organisateur doit être équilibré, afin de garantir la viabilité du projet,
- le conseil général ne doit pas financer le projet en totalité et l'autofinancement doit être suffisant (recettes de la billetterie, participation des promoteurs...),
- la manifestation doit se dérouler sur le territoire géographique du département ou, si elle se déroule à l'extérieur, doit être consacrée à la promotion du département, de ses acteurs ou de son territoire,
- le taux maximum d'intervention du conseil général est fixé à 70%.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de soumettre à votre examen dix sept demandes de subventions relatives à l'organisation de congrès et manifestations au titre de l'année 2011.

Le montant des propositions d'attribution s'élève à 142 500 €.

**En conclusion, je vous propose :**

1°) d'allouer un montant total de subventions 142.500 € aux bénéficiaires suivants :

<b>Objet</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Subvention départementale</b>
2 <sup>ème</sup> tournoi de basket-ball féminin minimes « open girly »	Cavigal Nice basket 06	25.000 €
Congrès de la fédération des associations de pensionnés de la marine marchande	Association des pensionnés marine marchande et pêche des Alpes-Maritimes et du Var	1.500 €
Viva associations 2011 le salon des associations cannoises	Commune de Cannes	5.000 €
Week-end de la solidarité	CCAS de Roquebrune Cap Martin	3.000 €
1 <sup>ères</sup> rencontres nationales des associations impliquées dans la lutte contre le cancer du sein et 1 <sup>er</sup> trophée du ruban de l'espoir	Association résiste 06	4.000 €
Rencontres pédagogiques et congrès annuel	Syndicat national des lycées et collèges (SNALC)	7.500 €
Célébration des 40 ans de l'ANPEIP	Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces	3.000 €
14 <sup>ème</sup> édition du festival international du film sur la Résistance	Association azurée des amis du musée de la Résistance nationale	15.000 €
Salon saveurs et terroirs en Méditerranée	Office de tourisme et des congrès de Mandelieu La Napoule	8.000 €
Les rencontres de Cannes « 2012 – pour faire quoi ? comment ? »	Association arte filosofia	4.000 €
Rencontres de la communication azur pro'com	Association des professionnels de la communication de la Côte d'azur (AFREP)	2.000 €
Journée mondiale de lutte contre le sida	Association sida info service	5.000 €
XXIV <sup>ème</sup> concours « un des meilleurs ouvriers de France »	Association COET 06 comité d'organisation des expositions du travail	4.000 €
Mets tes baskets et bats la maladie	Association européenne contre les leucodystrophies (ELA)	2.000 €
Concours de meutes de chiens courants	AFACCC 06	1.000 €
8 <sup>ème</sup> forum de la forêt privée ouverte au public	Association forestour	2.500 €
G20 YES 2011 Young entrepreneur summit	Association les journées de l'entrepreneur	50.000 €

2°) d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département les conventions, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :

- le Cavigal Nice Basket 06, pour le 2<sup>ème</sup> tournoi de basket-ball féminin minimes « open girly »,
- l'association les journées de l'entrepreneur, pour l'organisation du G20 YES 2011 young entrepreneur summit ;

3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, sous-fonction 0202, nature 6574, 65734, 65737, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

## 2<sup>ème</sup> TOURNOI DE BASKET-BALL FEMININ MINIMES « OPEN GIRLY »

Organisateur : cavigal Nice basket 06  
Président : Docteur Laurence LAPORTE DAR COURT  
2, rue El Nouzah  
06000 Nice

DATE : septembre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
internationale

Manifestations antérieures :  
Manifestation annuelle

Nombre de participants :  
250 participants

Montant des aides antérieures :  
Néant

Lieu de la manifestation :  
Nice

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Logement, hôtellerie : 15.000 € Restauration : 17.000 € Achat matériel : 15.000 € Publicité, missions : 10.000 € Location : 4.000 € Assurance : 1.000 € Dépenses personnelles : 15.000 € Charges sociales : 3.000 €	Subvention conseil régional : 14.000 € Subvention conseil général : 25.000 € Subvention des communes : 32.000 € Produits de ventes : 2.000 € Dons : 4.000 € Autofinancement : 3.000 €
<b>TOTAUX</b> : 80.000 €	80.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 25.000 €

# CONGRES DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE

Organisateur : association des pensionnés marine  
marchande et pêche des A.M et du Var  
Président : Carlo CAPPELLETTI  
289 bis, avenue de Fabron  
06200 Nice

DATE : du 21 au 24 septembre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
nationale

Manifestations antérieures :  
Manifestation annuelle

Nombre de participants :

Montant des aides antérieures :  
Néant

Lieu de la manifestation :  
Acropolis

## B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Location salles : 14.645 € Vin d'honneur : 1.380 € Cérémonies tables mémoriales : 500 € Badges : 300 € Motions : 250 € Menus : 300 € Frais de secrétariat : 2.100 € Frais préparation congrès + transport : 18.000 € Restauration : 23.800 €	Participation congressistes : 24.500 € Tombola : 4.500 € Participation fédération : 18.000 € Subvention conseil général : 1.500 € Autofinancement : 12.775 €
<b>TOTAUX</b> : 61.275 €	61.275 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 1.500 €

# VIVA ASSOCIATIONS 2011 LE SALON DES ASSOCIATIONS CANNOISES

Organisateur : commune de Cannes

DATE : les 8 et 9 octobre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
Manifestation organisée depuis 6  
années consécutives

Nombre de participants :  
130 associations, expositions de savoir-faire,  
démonstrations culturelles et sportives.

Lieu de la manifestation :  
Cannes

Montant des aides antérieures :  
10.000 € en 2009, 8.000 € en  
2010

## BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Heures sup.salon assoc : 1.000 € Logistique service : 1.000 € Logistique SCE : 1.000 € Tapis de danse et juponage : 1.000 € Location de retour de scène : 17.000 € Branchements électriques : 400 € Réparation matériel sono : 2.000 € Hébergement intervenants : 300 € Repas intervenants : 100 € Animation : 1.000 € Intervenants extérieurs conférence : 3.000 € Communication : 6.000 € Stands : 60.000 € Sonorisation : 7.000 € Transport intervenants : 1.000 € Cocktail : 1.200 € Concours divers : 7.000 € Gardiennage : 5.000 €	Subvention conseil général : 5.000 € Subvention ville de Cannes : 104.150 € 130 stands x 45 € : 5.850 €
TOTAUX : 115.000 €	115.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 5.000 €

## WEEK END DE LA SOLIDARITE

Organisateur : CCAS de Roquebrune Cap Martin

DATE : le 9 octobre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
9<sup>ème</sup> édition de cette  
manifestation annuelle

Nombre de participants :  
Manifestation grand public visant à sensibiliser la  
population sur les thèmes de la solidarité et de la  
fraternité et à encourager le bénévolat

Lieu de la manifestation :  
Roquebrune Cap Martin

Montant des aides antérieures :  
3.500 € en 2009, 3.000 € en  
2010

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Catalogues et imprimés : 1.900 € Alimentation buvette : 5.500 € Publication : 150 € Fournitures et petit équipement : 1.300 € Fête et cérémonie : 1.100 € Location mobilière (four et WC handicapés) : 1.800 € Autre personnel extérieur : 1.000 € Achat d'étude, prestation services : 1.850 € Charges de personnel : 9.800 €	Subvention conseil général : 3.000 € Subvention conseil régional : 2.000 € Subvention État (DDASS) : 2.000 € Dons divers : 3.000 € Buvette : 4.800 € Autofinancement : 9.600 €
TOTAUX : 24.400 €	24.400 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 3.000 €

# 1ères RENCONTRES NATIONALES DES ASSOCIATIONS IMPLIQUEES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN ET 1<sup>er</sup> TROPHEE DU RUBAN DE L'ESPOIR

Organisateur : association résiste 06  
Présidente : Agnès VICARI  
58 bis, avenue Jean Médecin  
06000 Nice

DATE : le 14 et 15 OCTOBRE 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
Néant

Nombre de participants :  
Manifestation grand public, régates dans la Baie des  
Anges

Montant des aides antérieures :  
Néant

Lieu de la manifestation :  
Nice

## BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Régates : 4.000 € Licence FFV pour 100 participants : 950 € Location salles : 3.500 € Préparation et animations : 4.500 € Communication : 2.000 €	Participations : 2.900 € Subvention conseil général : 4.000 € Subvention ville de Nice : 4.500 € CPAM : 2.000 € Fonds propres : 1.550 €
<b>TOTAUX</b> : 14.950 €	14.950 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 4.000 €

## RENCONTRES PEDAGOGIQUES ET CONGRES ANNUEL

Organisateur : syndicat national des lycées et collèges DATE : printemps et novembre 2011  
SNALC

Présidente : Dany COURTE  
25, avenue Lamartine  
06600 Antibes

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
Manifestation annuelle

Nombre de participants :  
150 participants dont 15 extérieurs à l'académie

Lieu de la manifestation :  
Collège Vernier à Nice

Montant des aides antérieures :  
10.000 € en 2009, 7.500 € en  
2010

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Achats : 2.600 € Services extérieurs : 2.800 € Autres services extérieurs : 20.600 €	Subvention conseil général : 7.500 € Autres produits gestion courante : 17.000 € Autofinancement : 1.500 €
<b>TOTAUX : 26.000 €</b>	<b>26.000 €</b>

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 7.500 €

## CELEBRATION DES 40 ANS DE L'ANPEIP

Organisateur : association nationale pour les enfants  
intellectuellement précoces ANPEIP  
Présidente : Anne MARCELET  
7, rue de la providence  
06300 Nice

DATE : les 10 et 11 novembre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
Néant

Nombre de participants :  
Environ 500 personnes

Montant des aides antérieures :  
Néant

Lieu de la manifestation :  
Acropolis à Nice

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Achats : 2.300 € Services extérieurs : 18.100 € Autres services extérieurs : 21.400 € Frais de personnel : 10.000 € Évaluation des contributions volontaires en nature : 25.800 €	Vente de produits finis, prestations de services : 1.700 € Subvention commune de Nice : 7.000 € Subvention conseil régional : 7.000 € Subvention conseil général : 3.000 € Organismes sociaux : 16.000 € Autres produits de gestion courante : 13.100 € Évaluation des contributions volontaires en nature : 25.800 € Autofinancement : 4.000 €
<b>TOTAUX : 77.600 €</b>	<b>77.600 €</b>

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 3.000 €

## 14<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LA RESISTANCE

Organisateur : association azurée des Amis du DATE : 12 au 20 novembre 2011  
Musée de la Résistance Nationale.

Président : M. Jean-Louis PANICACCI  
Nice- La Plaine 1 – Bâtiment A2  
Boulevard Maurice Slama  
06200 Nice

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
internationale

Manifestations antérieures :  
Manifestation annuelle

Nombre de participants :  
Près de 4.000 spectateurs dont 3000 scolaires

Montant des aides antérieures :  
18.000 € en 2009, 15.000 € en  
2010

Lieu de la manifestation :  
Nice et une douzaine de communes azurées ( Carros,  
Contes, Grasse, La Brigue, Le Cannet, L'Escarène,  
Mouans Sartoux, Puget Théniers, Roquefort les Pins,  
Valbonne, Vallauris, Vence )

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Location et transport de films : 11.000 €	Ministère Défense-DMPA : 3.000 €
Projection de films : 14.000 €	Ministère Éducation nationale : 2.000 €
Location de salles : 3.000 €	Ministère Jeunesse et Sports : 1.000 €
Publicité : 6.000 €	Subvention Conseil régional PACA : 15.000 €
Transport des invités : 1.000 €	Subvention Conseil Général 06 : 15.000 €
Transport des élèves : 5.000 €	ONAC 06 : 1.000 €
Hébergement invités : 1.500 €	Ville de Nice : 3.000 €
Frais de réception : 1.000 €	Villes de Contes, Grasse, Carros
Frais généraux : 2.500 €	Le Cannet, La Brigue, Vence,
Fournitures : 1.000 €	Roquefort-les-Pins : 6.500 €
Assurances : 500 €	Mutuelle générale de Nice : 1.000 €
Salaires et charges : 7.500 €	CMCAS-EDF : 1.500 €
SACEM : 500 €	MAIF Nice : 500 €
	ANACR 06 : 250 €
	APHG : 250 €
	Autofinancement MRA : 4.500 €
<b>TOTAUX : 54.500 €</b>	<b>54.500 €</b>

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 15.000 €

## SALON SAVEURS ET TERROIRS EN MEDITERRANEE

Organisateur : office de tourisme et des congrès

DATE : du 18 au 20 novembre 2011

Président : Henri LEROY

340, rue Jean Monnet

06210 Mandelieu La Napoule

Type de la manifestation :

(locale, nationale, internationale)

locale

Manifestations antérieures :

11<sup>ème</sup> édition de cette manifestation annuelle

Nombre de participants :

15.000 visiteurs, 100 exposants

Montant des aides antérieures :

10.000 € en 2009, 8.000 € en 2010

Lieu de la manifestation :

Palais des congrès Europa à Mandelieu La Napoule

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Logistique : 62.241 € Personnel extérieur : 5.006 € Communication : 21.863 € Animations : 6.120 € Frais de commercialisation : 22.500 € TVA : 23.075 €	Vente de stands : 90.000 € Billetterie : 3.000 € Participation royal casino : 8.361 € Subvention conseil général : 8.000 € Subvention conseil régional : 10.000 € Autofinancement : 2.000 € TVA : 19.444 €
<b>TOTAUX</b> : 140.805 €	140.805 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 8.000 €

## LES RENCONTRES DE CANNES « 2012 – POUR FAIRE QUOI ? COMMENT ? »

Organisateur : association Arte-Filosofia  
Président : François LAPEROU  
24, rue Shakespeare  
06400 Cannes

DATE : du 25 au 27 novembre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
nationale

Manifestations antérieures :  
7<sup>ème</sup> édition de ces rencontres

Nombre de participants :  
Ces rencontres prennent place parmi les grands rendez-  
vous de réflexion ouverts à un large public

Lieu de la manifestation :  
Cannes

Montant des aides antérieures :  
5.000 € en 2009, 4.000 € en  
2010

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Hôtel : 12.000 € Communication : 5.000 € Secrétariat : 1.000 € Assurance : 1.000 € Enregistrement audio : 6.000 € Voyages : 10.000 € Restauration : 5.000 € Frais divers : 5.000 € Préparation : 15.000 €	Subvention mairie de Cannes : 45.000 € Subvention conseil général : 4.000 € Autofinancement : 11.000 €
TOTAUX : 60.000 €	60.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 4.000 €

## RENCONTRES DE LA COMMUNICATION AZUR PRO'COM

Organisateur : AFREP association des professionnels de la communication de la Côte d'azur  
DATE : le 25 novembre 2011  
Présidente : Pascale ODDOART  
455, promenade des Anglais  
06099 Nice cedex 3

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
Manifestation se déroulant tous  
les 2 ans depuis 1999

Nombre de participants :  
150 professionnels de la communication attendus

Lieu de la manifestation :  
Aéroport Nice Côte d'Azur

Montant des aides antérieures :  
1.500 € en 2009

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Accueil café : 1.200 € Cocktail : 2.250 € Animation : 500 € Frais liés au concours 1.500 € Frais des intervenants : 1.500 € Photos, timbres, téléphone : 1.000 € Cadeaux pour les intervenants : 400 € Frais d'impression : 1.000 €	Partenariats : 4.900 € Participants : 1.450 € Subvention conseil général : 2.000 € Autofinancement : 1.000 €
<b>TOTAUX</b> : 9.350 €	9.350 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 2.000 €

## JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Organisateur : association sida info service  
Déléguée régionale : Stéphane GRONDIN  
C/o les mutuelles du soleil  
33, avenue George V  
06000 Nice

DATE : le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
internationale

Manifestations antérieures :  
Manifestation annuelle depuis  
2009

Nombre de participants :  
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :  
2.000 € en 2010

Lieu de la manifestation :  
Nice

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Achats : 1.030 € Services extérieurs : 5.253 € Autres services extérieurs : 11.227 € Charges de personnel : 9.146 € Charges fixes : 3.199 €	Subvention ARS Paca : 19.855 € Subvention conseil général : 5.000 € Subvention commune de Nice : 5.000 €
TOTAUX : 29.855 €	29.855 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 5.000 €

## XXIVème CONCOURS « UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE »

Organisateur : association COET 06 comité  
d'organisation des expositions du travail  
Commissaire départementale : Marie-Brigitte  
DUVERNOY  
3, avenue Bardi  
06100 Nice

DATE : 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
nationale

Manifestations antérieures :  
Manifestation se déroulant sur 3  
années (2009/2011)

Nombre de participants :  
Une centaine de candidats

Lieu de la manifestation :  
Nice

Montant des aides antérieures :  
7.000 € en 2009, 5.000 € en  
2010

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Achats de matériel : 1.800 € Frais réception, missions : 9.600 € Frais administratifs : 2.000 € Frais financiers : 120 € Assurances : 1.500 € Avantages en nature : 1.200 € Bénévolat : 3.800 € Transports demi-finalistes : 5.000 €	Subvention conseil général : 4.000 € Subvention des communes : 7.000 € Cotisations 1.020 € Avantages en nature : 1.200 € Bénévolat : 3.800 € Autofinancement : 8.000 €
<b>TOTAUX</b> : 25.020 €	25.020 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 4.000 €

## « METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE »

Organisateur : association E.L.A. ( ass. européenne DATE : année scolaire 2010/2011  
contre les leucodystrophies)

Directeur : Jean-Luc CORTI  
53, cours Léopold  
BP 267  
54005 Nancy Cedex

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
nationale

Manifestations antérieures :  
1<sup>ère</sup> édition en 1994

Nombre de participants :  
20 collèges, 6600 élèves

Montant des aides antérieures :  
4.000 € en 2009, 2.000 € en  
2010

Lieu de la manifestation :  
Département des A.M.

### BUDGET

#### DEPENSES :

20 établissements au coût moyen de 396 € : 7.920 €

#### RECETTES :

subvention conseil général :	2.000 €
autres partenaires nationaux :	2.320 €
autofinancement :	3.600 €

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 2.000 €

## CONCOURS DE MEUTES DE CHIENS COURANTS

Organisateur : AFACCC 06  
Président : Elie BORTOLINI  
5316, route d'Andon  
06620 Gréolières

DATE janvier, février et mars 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
Manifestation annuelle

Nombre de participants :  
Il s'agit de l'organisation de 4 concours dans la voie du sanglier et dans la voie du lièvre

Lieu de la manifestation :  
Sospel, St Vallier de Thiey, St Cézaire sur Siagne et Escragnolles

Montant des aides antérieures :  
3.500 € en 2009, 1.500 € en 2010

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Intendance, achat pour restauration : 5.392 € Publicité, imprimerie : 1.638 € Trophées : 995 € Vétérinaires : 500 € Gites : 1.134 € Location radios : 586 € Divers : 622 € Traiteurs : 7.182 €	Engagements concurrents : 1.920 € Bar, repas : 10.706 € Divers + dons : 600 € Subvention conseil général : 1.000 € Autofinancement : 3.823 €
<b>TOTAUX</b> : 18.049 €	18.049 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 1.000 €

## 8<sup>ème</sup> FORUM DE LA FORÊT PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC

Organisateur : association Forestour  
Président : Jacques VARRONE  
Pavillon du Roy René  
Valabre CD 7  
13120 Gardanne

DATE : deuxième semestre 2011

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
locale

Manifestations antérieures :  
Manifestation annuelle

Nombre de participants :  
Journée d'échanges croisés entre acteurs de la forêt  
privée, des loisirs et du tourisme

Lieu de la manifestation :  
Chez un adhérent ou un partenaire de Forestour qui  
pratique l'accueil du public en forêt

Montant des aides antérieures :  
2.500 € en 2009 et en 2010

### BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Salaires et charges : 24.100 € Préparation : 6.700 € Communication : 12.700 € Déroulement : 3.500 €	Subvention conseil régional PACA : 15.000 € Subvention conseil général A.M : 2.500 € Subvention autres conseils généraux 04,13,83,84 : 12.500 € Inscriptions : 3.000 € Mécénat : 12.000 € Autofinancement : 2.000 €
TOTAUX : 47.000 €	47.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 2.500 €

## G20 YES 2011 YOUNG ENTREPRENEUR SUMMIT

Organisateur : association les journées de l'entrepreneur    DATE : du 31 octobre au 2 novembre 2011  
Directeur général : Jean-Louis GREGOIRE  
Tour Egée  
Faubourg de l'Arche  
92037 Paris La Défense Cedex

Type de la manifestation :  
(locale, nationale, internationale)  
nationale

Manifestations antérieures :  
Néant

Nombre de participants :  
Délégations d'entrepreneurs des 20 nations membres du  
G20 soit 400 délégués

Montant des aides antérieures :

Lieu de la manifestation :  
Nice

### B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Frais de personnel : 100.000 € Frais généraux 50.000 € Communication : 250.000 € Hébergement, restauration, assurances, honoraires, frais divers : 850.000 €	Subvention ville de Nice : 100.000 € Agglomération NCA : 50.000 € Pôle team Côte d'azur et Alpes maritimes : 100.000 € Subvention région PACA : 150.000 € Subvention CG 06 : 50.000 € FEDER : 100.000 € CCI : 75.000 € CDC : 125.000 € Sponsors : 250.000 € Autres : 250.000 €
TOTAUX : 1.250.000 €	1.250.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 50.000 €

# CONVENTION

Entre

Le Conseil général des Alpes-Maritimes, représenté par son Président dûment autorisé par la délibération de la commission permanente en date du \_\_\_\_\_, d'une part,

Et

Le Cavigal Nice Basket 06 représenté par son Président, sis 2 rue El Nouzah à Nice, d'autre part,

## PREAMBULE

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 fixent à 23.000 € le montant annuel des subventions attribuées par une collectivité territoriale à un organisme de droit privé à partir duquel une convention est obligatoire.

Sollicité par le Cavigal Nice Basket 06, le Conseil général a décidé par délibération de la commission permanente en date du \_\_\_\_\_, de le soutenir, en lui accordant une subvention de 25.000 €, pour le 2<sup>ème</sup> tournoi de basket-ball féminin minimes « open girly ».

L'objet de la présente convention est de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1** : le Cavigal Nice Basket 06 organise en septembre 2011 le 2<sup>ème</sup> tournoi de basket-ball féminin minimes « open girly ».

**ARTICLE 2** : le montant de la subvention attribuée s'élève à 25.000 €. Il sera versé au Cavigal Nice Basket 06 dès notification de la présente convention.

**ARTICLE 3** : le Cavigal Nice Basket 06 s'engage à utiliser la subvention exclusivement dans le cadre de la manifestation mentionnée à l'article 1.

**ARTICLE 4** : le Cavigal Nice Basket 06 s'engage à restituer au Conseil général la partie de la subvention dont l'utilisation ne respecterait pas l'affectation définie à l'article 1, voire la totalité de la subvention si le cas se présente.

**ARTICLE 5** : le Cavigal Nice Basket 06 s'engage à fournir au Conseil général les comptes du dernier exercice clos ainsi que les délibérations d'assemblée générale ayant approuvé ces comptes.

Dans le cas où la subvention dépasse 50 % de son budget annuel, le Cavigal Nice Basket 06 s'engage à fournir au Conseil général le bilan certifié conforme du dernier exercice clos au plus tard le 31 octobre de l'année qui suit ledit exercice (loi 92-125 du 6 février 1992).

Le Cavigal Nice Basket 06 s'engage à fournir au Conseil général dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses à l'objet de la subvention.

**ARTICLE 6** : En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'effet de la présente convention cessera immédiatement en cas de dissolution ou de changement de statut ou d'objet social de l'organisme.

**ARTICLE 7** : le Cavigal Nice Basket 06 s'engage à communiquer l'apport du Conseil général.

**ARTICLE 8** : la présente convention est conclue pour l'année 2011.

**ARTICLE 9** : pour l'application de la présente convention, les parties signataires décident en cas de litige de rechercher un accord amiable avant que le litige ne soit porté devant le tribunal administratif de Nice

Fait à Nice le

Le Cavigal Nice Basket 06

Le Président du Conseil général

# CONVENTION

Entre

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président dûment autorisé par la délibération de la commission permanente du \_\_\_\_\_, d'une part,

Et

L'association les journées de l'entrepreneur représentée par son Président, sise Tour Egée Faubourg de l'Arche à Paris \_\_\_\_\_, d'autre part,

## PREAMBULE

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 fixent à 23.000 € le montant annuel des subventions attribuées par une collectivité territoriale à un organisme de droit privé à partir duquel une convention est obligatoire.

Sollicité par l'association les journées de l'entrepreneur, le Département a décidé par délibération de la commission permanente en date du \_\_\_\_\_, de le soutenir, en lui accordant une subvention de 50.000 €, pour l'organisation du G20 YES Young Entrepreneur Summit.

L'objet de la présente convention est de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1** : l'association les journées de l'entrepreneur organise du 31 octobre au 2 novembre 2011 le G20 YES Young Entrepreneur Summit.

**ARTICLE 2** : le montant de la subvention attribuée s'élève à 50.000 €. Il sera versé à l'association les journées de l'entrepreneur dès notification de la présente convention.

**ARTICLE 3** : l'association les journées de l'entrepreneur s'engage à utiliser la subvention exclusivement dans le cadre de la manifestation mentionnée à l'article 1.

**ARTICLE 4** : l'association les journées de l'entrepreneur s'engage à restituer au Département la partie de la subvention dont l'utilisation ne respecterait pas l'affectation définie à l'article 1, voire la totalité de la subvention si le cas se présente.

**ARTICLE 5** : l'association les journées de l'entrepreneur s'engage à fournir au Département les comptes du dernier exercice clos ainsi que les délibérations d'assemblée générale ayant approuvé ces comptes.

Dans le cas où la subvention dépasse 50 % de son budget annuel, l'association les journées de l'entrepreneur s'engage à fournir au Département le bilan certifié conforme du dernier exercice clos au plus tard le 31 octobre de l'année qui suit ledit exercice (loi 92-125 du 6 février 1992).

L'association les journées de l'entrepreneur s'engage à fournir au Département dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses à l'objet de la subvention.

**ARTICLE 6** : En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'effet de la présente convention cessera immédiatement en cas de dissolution ou de changement de statut ou d'objet social de l'organisme.

**ARTICLE 7** : l'association les journées de l'entrepreneur s'engage à communiquer l'apport du Département.

**ARTICLE 8** : la présente convention est conclue pour l'année 2011.

**ARTICLE 9** : pour l'application de la présente convention, les parties signataires décident en cas de litige de rechercher un accord amiable avant que le litige ne soit porté devant le tribunal administratif de Nice

Fait à Nice le

L'association les journées de l'entrepreneur

Le Président du Conseil général